



L'actualité des 15 derniers jours réservée aux abonnés de Kheox

16/11/2021



ACTUALITÉ

Rendez-Vous Experts Kheox jeudi 9 décembre à 9h30 : Lean construction : l'excellence opérationnelle au service de la construction

À vos agendas : un nouveau Rendez-Vous Experts Kheox « Lean construction : l'excellence opérationnelle au service de la construction » sera organisé jeudi 9 décembre 2021 à 9h30.

Le Lean construction est une philosophie visant à la création de valeur pour le client par l'élimination des gaspillages, qui s'appuie sur des outils collaboratifs de gestion de projet et qui s'inscrit dans une démarche systématique et rigoureuse d'amélioration continue.

S'éloignant des solutions coûteuses, cette démarche vertueuse se base sur le pragmatisme, le bon sens et l'anticipation. L'ingénierie de planification accolée à la structuration organisationnelle des projets de construction permet de sécuriser le triptyque « qualité – coût – délai » des opérations de construction. L'objectif est de produire de manière plus sûre et plus profitable pour tous en assurant une meilleure qualité et des délais fiabilisés.

La mise en flux et en rythme des travaux entraîne des effets bénéfiques dans la planification et le pilotage. Les zones sans activité sont limitées et les entreprises se succèdent dans un ordonnancement construit ensemble et contractualisé dans le planning « chemin de fer » du projet. Les résultats attendus sont une diminution mécanique des temps de réalisation, une qualité accrue des ouvrages et une sérénité retrouvée des équipes de maîtrise d'œuvre.

Ce webinaire sera l'occasion de présenter cette méthode de travail et ses avantages pour les projets de construction.

Intervenant : Alexandre Docteur est chef de projet Lean construction depuis 2019 chez DELTA PARTNERS. Il accompagne de nombreux projets de construction en France et en Europe sur les sujets suivants : fiabilisation des délais de construction, amélioration des interfaces, visualisation des chemins critiques, management de chantier, ingénierie de planification, OPC Lean.

Pour vous inscrire, cliquez [ici](#).



ACTUALITÉ

Rendez-Vous Experts Kheox jeudi 25 novembre à 9h30 : Intégrer les usages dans un projet architectural

À vos agendas : un nouveau Rendez-Vous Experts Kheox « Intégrer les usages dans un projet architectural » sera organisé jeudi 25 novembre 2021 à 9h30.

Dans cette période de grands bouleversements, la conception du bâti doit faire face à l'incertitude et anticiper les conséquences de révolutions en cours. La certitude du mouvement esquisse à peine la direction dans laquelle orienter la conception ! Ce contexte nous invite à une démarche d'exploration coopérative et vigilante de

l'avenir, faisant une large place à l'expérimentation. Concevoir un bâtiment et concevoir l'organisation qui en fera usage forment un seul et même processus. La mobilisation de l'expérience concrète des usages y est essentielle. Dès lors, le bâtiment n'apparaît plus seulement comme un objet, un « produit », une œuvre mais comme un espace de vie : concevoir un bâtiment, c'est concevoir l'expérience collective future qui s'y déroulera.

À partir des retours d'expérience de trois professionnels ayant participé à l'ouvrage collectif *Intégrer les usages dans un projet architectural*, ce webinaire permettra :

- de discuter de l'intérêt d'une approche axée sur les usages et les usagers tout au long du processus de conception ;
- de mettre en lumière les effets d'une mauvaise prise en compte des usages et des usagers dans l'exploitation future du bâtiment : effets délétères sur les humains et les organisations ;
- d'ouvrir la discussion sur des modalités pour « oser agir différemment » avec rigueur et en conscience.

Intervenants :

Brice Labille, ergonome au sein du cabinet de conseil PRAXO, intervient sur des problématiques industrielles et tertiaires, en portant le point de vue du travail dans les projets. Il est membre actif de la fédération CINOV et expert auprès de l'AFNOR.

Philippe Lorino, ancien haut fonctionnaire, est aujourd'hui professeur émérite à l'ESSEC et expert auprès de l'ASN. Il est l'auteur de l'ouvrage *Pragmatisme et étude des organisations*.

Léonard Querelle, président du CINOV Ergonomie, ergonome au sein de la société Ergonomie & Conception, accompagne des entreprises engagées dans des transformations techniques et/ou organisationnelles.

Pour vous inscrire, cliquez [ici](#).



TEXTE OFFICIEL

Procédures formalisées : de nouveaux seuils publiés par la Commission européenne

Le [règlement délégué \(UE\) 2021/1952 de la Commission du 10 novembre 2021](#), publié au *JOUE* du 11 novembre 2021, fixe les nouveaux seuils de procédure formalisée, applicables aux marchés publics et aux contrats de concession à compter du 1er janvier 2022 et jusqu'à fin 2023. Pour les marchés de travaux le seuil de recours à une procédure formalisée (appel d'offres, dialogue compétitif, etc.) passe à 5 382 000 euros (au lieu de 5 350 000 euros actuellement).

Ce texte modifie la [directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les seuils applicables pour les marchés publics de fourniture, de services et de travaux et pour les concours](#).

Il est applicable à partir du 1er janvier 2022.

Référence : [Règlement délégué \(UE\) 2021/1952 de la Commission du 10 novembre 2021 modifiant la directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les seuils applicables pour les marchés publics de fourniture, de services et de travaux et pour les concours](#), *JOUE* du 11 novembre 2021.



NORME

Lumière et éclairage – Mesure et présentation des données photométriques des lampes et des luminaires : révision de la norme NF EN 13032-3 relative à la présentation des données relatives à l'éclairage de sécurité des lieux de travail

La norme NF EN 13032-3 de novembre 2021 (homologuée en novembre 2021) spécifie les données requises pour les lampes et les luminaires en vue de la vérification de la conformité aux exigences de la norme [NF EN 1838](#) de septembre 2013. Elle ne définit pas les exigences relatives aux données concernant la signalétique car elles sont indiquées dans la norme [NF EN 1838](#) de septembre 2013.

Elle est utilisée conjointement avec les normes :

[NF EN 13032-1+A1](#) (mai 2012 – indice de classement : X 90-011-1) : Lumière et éclairage – Mesure et présentation des données photométriques des lampes et des luminaires – Partie 1 : mesurage et format de données.

NF EN 13032-4+A1 (juin 2019 – indice de classement : X 90-011-4) : Lumière et éclairage – Mesure et présentation des données photométriques des lampes et des luminaires – Partie 4 : lampes, modules et luminaires LED.

La série de normes NF EN 13032 comporte encore 2 autres parties :

[NF EN 13032-2](#) (novembre 2017 – indice de classement : X 90-011-2) : Lumière et éclairage – Mesure et présentation des données photométriques des lampes et des luminaires – Partie 2 : Présentation des données utilisées dans les lieux de travail intérieurs et extérieurs.

[NF EN 13032-5](#) (novembre 2018 – indice de classement : X 90-011-5) : Lumière et éclairage – Mesure et présentation des données photométriques des lampes et des luminaires – Partie 5 : présentation des données relatives aux luminaires utilisés pour l'éclairage public.

Elle spécifie les exigences pour un éclairage de secours comportant ou non une source de lumière remplaçable.

Elle remplace la norme [NF EN 13032-3](#) de décembre 2007.

Elle sera mise en ligne prochainement sur Kheox.

Référence : NF EN 13032-3 (novembre 2021 – indice de classement : X 90-011-3) : Lumière et éclairage – Mesure et présentation des données photométriques des lampes et des luminaires – Partie 3 : présentation des données relatives à l'éclairage de sécurité des lieux de travail.



TEXTE OFFICIEL

Diagnostic de performance énergétique (DPE) : publication d'une notice explicative sur les modifications de la méthode de calcul 3CL-DPE 2021 pour les logements existants

L'[arrêté du 8 octobre 2021 \[NOR : LOGL2118341A\]](#), publié au JO du 14 octobre 2021, modifie la méthode de calcul et certaines modalités d'établissement du diagnostic de performance énergétique (DPE) sur la base de l'expérience tirée des premiers mois de mise en œuvre.

Le ministère de la Transition écologique publie une [notice explicative](#) sur les modifications actées par l'[arrêté du 8 octobre 2021 \[NOR : LOGL2118341A\]](#).

Pour rappel, le ministère de la Transition écologique a également publié un [guide à l'attention des diagnostiqueurs](#), relatif à la nouvelle version du DPE entrée en vigueur le 1er juillet 2021.

Références :

« [Notice explicative. Arrêté du 8 octobre 2021 modifiant la méthode de calcul et les modalités d'établissement du diagnostic de performance énergétique](#) », Ministère de la Transition écologique.

Cerema, « [Le nouveau diagnostic de performance énergétique \(DPE\). Guide à l'attention des diagnostiqueurs](#) », Version 1, juin 2021, Ministère de la Transition écologique.

a NORME

Verre dans la construction : publication du fascicule de documentation FD P 78-466-1 relatif au contenu des notes de calculs d'analyse thermique des vitrages

La norme FD P 78-466-1 d'octobre 2021 (homologuée en octobre 2021) s'applique en France pour tous les outils de calcul (analytiques ou modèles par éléments finis) commercialisés ou non, et aptes à mettre en pratique les normes NF P 78-470 de novembre 2015, [NF P 78-477-1](#) de novembre 2020, etc.

Les règles de l'art demandent en France de vérifier dans certains cas la température des composants et leur effet sur les systèmes de scellement des vitrages isolants ou sur le fonctionnement de stores des ouvrages en verre, afin que la durabilité soit assurée dans des conditions connues et documentées. Les calculs relatifs aux systèmes vitrés sont facilités par l'usage de logiciels. Les principes théoriques et méthodes de calcul sont décrits dans la série de normes NF P 78-470 de novembre 2015, [NF P 78-477-1](#) de novembre 2020, etc., la norme [NF DTU 39 P3](#) d'octobre 2006, le Cahier 3488-V2 et le Cahier 3242 du CSTB.

Compte tenu de la complexité des calculs, et du nombre croissant d'outils de calcul, l'interprétation des données initiales et des résultats ne doit pas dépendre du contenu de la note de calcul.

Ce fascicule de documentation expose le contenu type minimal des notes de calculs thermiques.

Il sera mis en ligne prochainement sur Kheox.

Référence : FD P 78-466-1 (octobre 2021 – indice de classement : P 78-466-1) : Verre dans la construction – Contenu des notes de calculs d'analyse thermique des températures des vitrages.

a NORME

Évaluation de la résistance à la compression sur site des structures et des éléments préfabriqués en béton : révision du complément national NF EN 13791/CN

La norme NF EN 13791/CN d'octobre 2021 (homologuée en septembre 2021) définit des méthodes permettant d'évaluer la résistance à la compression du béton en place dans les structures et les éléments préfabriqués en béton. Elle fournit des recommandations pour effectuer cette évaluation en appliquant des méthodes indirectes ou combinées. Elle donne des principes et des conseils pour l'établissement de relations entre les résultats de méthodes d'essai indirectes et la résistance de carottes sur site.

Elle reproduit la norme [NF EN 13791](#) d'août 2019 en incluant les dispositions à respecter en France en complément des dispositions européenne.

Elle remplace la norme [NF EN 13791/CN](#) de mars 2013.

Elle sera mise en ligne prochainement sur Kheox.

Référence : NF EN 13791/CN (octobre 2021 – indice de classement : P 18-410/CN) : Évaluation de la résistance à la compression sur site des structures et des éléments préfabriqués en béton – Complément national à la norme NF EN 13791.

a NORME

Appareils sanitaires : révision de la norme NF D 11-107 relative aux bidets en céramique sanitaire

La norme NF D 11-107 de novembre 2021 (homologuée en octobre 2021) prescrit la nature du matériau de fabrication, l'état de surface, les principes de conception et de

fabrication des bidets en céramique sanitaire et fixe les caractéristiques d'aptitude à l'emploi ainsi que les cotes de raccordement des bidets en céramique sanitaire.

Elle remplace la norme [NF D 11-107](#) de septembre 2009.

Elle sera mise en ligne prochainement sur Kheox.

Référence : NF D 11-107 (novembre 2021 – indice de classement : D 11-107) : Appareils sanitaires – Bidets en céramique sanitaire.

[Toute la veille des 6 derniers mois](#)



Vous recevez cette newsletter qui fait partie intégrante de votre abonnement à « Kheox », une marque du groupe Infopro Digital, spécialiste de l'information professionnelle. Pour suspendre la réception de cette newsletter provenant de « Kheox », [suivez ce lien](#). La charte de données personnelles du groupe Infopro Digital, dont « Kheox » fait partie, est disponible ici : www.infopro-digital.com/rgpd

© « Kheox »